







CONVENTION DES MAIRES UN PROCESSUS CONSTITUANT ET DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN POUR LES "ÉTATS UNIS D'EUROPE"

Les défis auxquels l'Union européenne est confrontée avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, l'aggravation du conflit au Moyen-Orient, le changement climatique, le manque d'autonomie stratégique et les risques géopolitiques, la remise en cause du multilatéralisme, le mépris des valeurs de la démocratie et du respect de la personne humaine dans d'autres régions de la Planète, mais aussi en Europe doivent placer le futur de l'Europe au centre du débat politique.

Cependant, l'achèvement du projet d'intégration européenne, dans le sens de la réalisation de sa finalité fédérale pour la constitution des "États-Unis d'Europe", n'est pas garanti car il a subi des revers dans la transition environnementale, les politiques migratoires et les politiques de cohésion économique, sociale et territoriale.

La réalisation de l'intégration européenne ne peut être assurée que par des actes essentiels:

- le lancement d'une Conférence pour la paix et la sécurité en Europe (Helsinki-2), après la fin de l'invasion de l'Ukraine, dans la perspective d'une intégration européenne plus large et plus profonde;
- la redécouverte, par les quatre principales cultures politiques européennes de leur dimension transnationale universaliste, cosmopolite, internationaliste et écologique;
- la prise de conscience par les très jeunes générations la Génération postmillénaire - porteuses d'une identité européenne, que leurs mouvements contre la dégradation de la Planète doivent se traduire par un engagement européen collectif qui ouvre la voie à une nouvelle forme de constitution et de gouvernance au niveau international;
- la consécration par le Parlement européen de son rôle constituant selon la méthode choisi par le projet de Traité adopté le 14 février 1984, associant les expressions nationales représentatives à la démocratie participative et de proximité à tous les niveaux et dans tous les pays européens, tant dans l'Union européenne que dans les pays candidats à l'adhésion.

Une éthique commune et une koinè culturelle se sont développées autour de la communauté de droit. La koinè politique ne s'est développée qu'autour des élections européennes et de l'embryon de partis politiques européens. Elle n'a pas imprégné les sociétés, à l'heure du recul des visions et de l'emprise des égoïsmes nationaux, de l'accroissement des inégalités et des crises environnementales, de la fermeture aux phénomènes qu'elles produisent, comme les migrations. Elle n'a pas surmonté les barrières, telles que les barrières linguistiques, qui méritent la plus grande attention en matière d'éducation et d'inclusion.

Le dialogue avec les parlements nationaux et l'extension d'un réseau toujours plus large d'autorités locales et d'organisations de la société civile européenne qui s'approprient les politiques communes sont d'une importance capitale. Ceci afin de dépasser une conception de l'homo oeconomicus qui a caractérisé le processus d'intégration et les politiques, dans une Union européenne qui accueille et n'exclut pas, qui garantit la dignité humaine et les libertés, qui dépasse la division en souverainetés absolues, qui lutte contre toutes les formes de discrimination, qui met la justice et l'inclusion sociale, la transition écologique et la connaissance au centre de ses politiques.

Cette idée d'Europe ne peut être pas un concept abstrait mais doit s'enrichir de biens et d'horizons communs qui ne peuvent plus être garantis par les Etats chacun pour soi. C'est là qu'intervient également le rôle des autorités locales, dont la tâche est de traduire en politiques et instruments concrets les engagements européens de relance et de transition vers la durabilité environnementale, sociale et numérique de la société européenne. En partant de la traduction de l'Agenda 2030 de l'ONU, de l'*UE nouvelle génération* qui devra être renouvelée et renforcée après 2026 avec une nouvelle dette publique européenne et son articulation dans les plans nationaux fortement inspirés par les communautés locales, dans les politiques urbaines et le rééquilibrage territorial en faveur des territoires défavorisés.

Nous, représentants des citoyens dans les villes et les communautés locales, appelons à un nouveau départ, qui doit être démocratique et constitutionnel. Il doit avoir en son centre

- une véritable démocratie politique européenne avec un gouvernement de l'UE aux tâches limitées mais réelles devant le Parlement européen à qui il faut accorder les pleins pouvoirs politiques, économiques, législatifs, budgétaires et fiscaux, le dépassement du pouvoir de veto dans le Conseil, l'orientation fondamentale de la politique étrangère et l'organisation d'un système commun de sécurité et de défense, ainsi que le transfert à l'UE des compétences qui dépassent la capacité d'action des États membres
- l'importance de l'autonomie locale non seulement sur le plan fonctionnel et administratif mais aussi sur le plan institutionnel, qui constitue et légitime l'architecture démocratique des pouvoirs publics européens en tant que lien fondamental avec toutes les communautés et tous les citoyens, en prévoyant dans les traités une compétence réglementaire spécifique de l'UE en la matière, qui peut définir un système de garanties pour les municipalités et les autres pouvoirs locaux, en vue d'une mise à jour nécessaire de la "Charte européenne des pouvoirs locaux".

Le débat sur l'avenir de l'Europe doit se développer dans un espace public où les différentes dimensions de la démocratie participative, représentative et de proximité doivent être confrontées dans la perspective de la réouverture d'un nouveau chantier pour la réforme de l'UE quatorze ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et son achèvement avant l'élargissement de l'UE aux pays candidats.

Nous pensons qu'au cœur de ce chantier doit se trouver le Parlement européen agissant au nom des citoyennes et des citoyens qui l'ont élu dans un dialogue permanent avec la société civile d'où peut émerger un compromis démocratique selon le modèle fédéral imaginé à Ventotene en 1941.

Ce compromis doit se traduire par un traité constitutionnel soumis à un référendum paneuropéen qui laisse ouverte la possibilité de son entrée en vigueur dans les pays où se sera manifestée une volonté majoritaire de réaliser la finalité fédérale du processus d'intégration européenne selon le modèle des cercles différenciés.

C'est avec cette conviction que la Ligue des Pouvoirs Locaux et le Mouvement Européen ont décidé de promouvoir le "Pacte des Maires pour l'Assemblée Constituante Démocratique Européenne des Etats-Unis d'Europe" en le soumettant à l'approbation des représentants des pouvoirs locaux de notre pays et comme contribution valable pour tous les pays de l'Union Européenne.

Pesaro, 21.03.2024